Vu et vérifié et porté en D
au L. C. N° 127 du 31.1.61
Le Comptable Territorial, 931

Ruanda-Urundi

Fr.

ETAT DES SALAIRES (1)

dus pour la semaine de 1 au 21 janvier 1961

aux JOURNALIERS occupés à (2) Entretien route janvier 61

suivant détail ci-dessous:

Catégorie (3)	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Nombre de journées	Salaire journalier	Montant des salaires
Journaliers								258	13	3354
								53	14	742
										4096
										F4 44
										4140
TOTAUX:										

RUHENGERI
18366

Arrêté à la somme de (4) Quatre mille cent quarante six F.

Vu payer: A Ruhengeri, le 31 1 1961

Les témoins. NGARAMBE J. Jonas

BAZIGIRA A

(5) Le Cs RINDIRO

Vu pour approbation, vérification et imputation
à charge de l'article 91.19.132.01.00.961 du
et inscription à la fiche 1 ter, n° 3

Le sous-gestionnaire des crédits,
DIERCKX de CASTERLE

(1) En état séparé par travail ou chantier à adresser d'après carnet ou liste d'appel.
(2) Indication du travail ou chantier.
(3) Capitas, sentinelles, travailleurs, porteurs d'eau, etc....
(4) En toutes lettres.
(5) Qualité et signature du fonctionnaire qui établit l'état.

Livre de caisse n°.....

R.-U. - 334 - 1 - A4 - 30 - 58.

Art.219:
La durée du congé de reconstitution est égale à un sixième de la durée du terme auquel il succède.

Art.223:
Pendant le congé de reconstitution, les agents métropolitains reçoivent un traitement égal au traitement plein d'activité et le montant plein des indemnités familiales.
Toutefois, lorsque le congé de reconstitution a été prolongé pour motifs de santé, le traitement est ramené au quart du traitement plein d'activité et les indemnités familiales réduites au quart du montant plein pour l'épouse, les premier, deuxième, troisième et quatrième enfants et au tiers de ce montant pour le cinquième enfant et chacun des suivants, à partir du dixième mois de la prolongation.

Art.227:
L'Administration d'Afrique fournit gratuitement le logement en nature au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, aux agents métropolitains ainsi qu'à leurs épouses et enfants qui entrent en ligne de compte pour l'octroi de l'indemnité familiale.
Ceux d'entre eux qui ne reçoivent pas le logement en nature bénéficient de l'indemnité de logement prévue aux articles 94 et 95.
Les logements fournis par l'Administration d'Afrique aux agents métropolitains ne peuvent servir comme siège d'une activité commerciale ni comme établissement pour l'exercice d'un métier.

Art.244:
Les agents qui, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1963, seront nommés ou promus à un grade comportant un traitement initial de 90.000 francs, 110.000 francs ou 135.000 francs bénéficieront d'une prime annuelle de transition dont le taux initial est fixé à:
50.000 Fr pour les agents nommés ou promus en 1959;
40.000 Fr pour les agents nommés ou promus en 1960;
30.000 Fr pour les agents nommés ou promus en 1961;
20.000 Fr pour les agents nommés ou promus en 1962;
10.000 Fr pour les agents nommés ou promus en 1963;

Art.245:
Aussi longtemps qu'ils sont revêtus de l'un des trois grades visés à l'article 244, les agents désignés à cet article conservent, à titre personnel, la prime qui leur a été accordée lors de leur nomination ou de leur promotion.
Toutefois,le montant de cette prime se réduit d'un vingt-septième de son taux initial après chaque période d'un an comprise dans la carrière de l'agent conformément à l'article 204.
Le délai d'un an prévu à l'al.2 est calculé à partir de la nomination, de la promotion ou de la date à laquelle la précédente réduction a été opérée.

Art.255:
Le présent arrêté produit ses effets le 1er janvier 1959 à l'exception de l'article 41 qui produit ses effets le 1er septembre 1955, et des articles 49, 5°, 63, alinéa 2, et 81, 6°, qui produisent leurs effets le 1er janvier 1958.

.../...

Mois de janvier 1960 — Journaliers

Nom travailleur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Jours à		Total brut	Net.
Ichugo	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X		X		0		25	x	13	325
Tenyendo	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X			X	X	0		25	x	13	325
Mundeu	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X		0	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X	X	X	X	0		24	x	13	312
Masekina	X	X		X	X	X		X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	0		24	x	13	312
Gashali	X	X		X	X	X		X	X	X	X	X	X																							
Banyanga	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			25	x	13	325-26 299
																X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						325-26 299
	6	6	4	6	6	6		5	6	6	6	6	6		4	6	6	6	6	6		6	6	6	6	5	5	5	6			jours 148				Totaux 1924 fr

100	1600	100	1800
50	100	20	80
20	120	10	20
10	20	5	20
2	12	2	4
	1872		1924
B.P	52		
	1924		

MOIS DE Cant. Kanuma C   Décembre 1960   Chant. Poste Ruhengeri

IMKI B.P.271 GOMA

Matr.	NOM DU TRAVAILLEUR	Situat. famil. Fem	Enf	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Présences	Salaire journalier	Salaire Total	Primes	Indemnité Logement	Allocations Familiales	Heures Supplémentaires	TOTAL BRUT	Amendes	Cotisation Pension	Total à Payer	Avances	Solde à Payer	
1	Bahungwe																										●		A	X	A	X	X		3	13	39								39			
2	Buraho																										●		A	X	A	X	X	X	6	..	78								78		50	950
3	Mpakaniye I																										●		X	X	X	X	X	X	6	..	78								78		20	260
4	Rwamamara																										●		X	●	X	X	●	●	3	..	39								39		10	120
5	Marengane																												X	A	X	X	X		4	..	52								52		5	85
6	Nturo																												X	A	X	X	X		4	..	52								52		2	62
7	Munyamashara																												X	X	X	X	X		5	..	65								65		1	5
8	Nwanzi																												X	X	A	X	X		4	..	52								52			1482
9	Nirugire																												X	X	X	X	X		5	..	65								65			
10	Semafuku																												X	X	X	X	A		4	..	52								52			
11	Nkomburo																												X	A	X	X	X		4	..	52								52			
12	Ndyanabo																												X	X	A	X	A		3	..	39								39			
13	Renzaho																												X	X	X	X	A		4	..	52								52			
14	Kamugeni																												X	X	X	X	X	X	6	..	78								78			
15	Mpakaniye II																												X	X	X	X	X		5	..	65								65			
16	Sebuhirere																												A	X	X	X	A		3	..	39								39			
17	Nguriye																												X	A	X	X	X		4	..	52								52			
18	Bigirumana																												X	X	A	X	X		4	..	52								52			
19	Semana																												X	A	X	X	X	X	5	..	65								65			
20	Bwenge																												X	A	A	X	X		3	..	39								39			
21	Mudidi																												A	A	X	X	X		3	..	39								39			
22	Serusatsi																												X	A	X	X	X		4	..	52								52			
23	Bunda																												X	X	A	A	A		2	..	26								26			
24	Nyanuzi																												X	A	A	X	X		3	..	39								39			
25	Gahindangiye																												X	A	X	X	X		4	..	52								52			
26	Rwabuhihi																												X	X	X	A	X		4	..	52								52			
27	Mutive																												X	A	X	X	X		4	..	52								52			
28	Batindirana																												X	A	X	A	A		2	..	26								26			
29	Zirarusha I																												X	A	X	X	A		3	..	39								39			
																													26	15	22	26	21	4	114		1482								1482 F			

Abréviations : V. = Porteurs du Courrier. - C = Congé. - M = Malade au Camp. R. = Repos. - H = Hôpital P. = Prison. - M. T. = Mauvais travail

MOIS DE .....

IMKI B.F

No Matr.	NOM DU TRAVAILLEUR	Situat. famil. Fem	Situat. famil. Enf	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Présences	SALAIRE JOURNALIER	Salaire Total	Primes	Indemnité Logement	Allocations Familiales	Heures Supplémentaires	TOTAL BRUT	Amendes	Cotisation Pension	Total à Payer	Avances	Solde à Payer

1

Abréviations : V. = Porteurs du Courrier. - C = Congé. - M = Malade au Camp. R. = Repos. - H = Hôpital P. = Prison. - M. T. = Mauvais travail

MOIS DE Chant Poste Kahungu. Decembre 1960 cant. Kanuma - C

IMKI B.P.271 GOMA

Matr.	NOM DU TRAVAILLEUR	Situat. famil. Fem	Situat. famil. Enf	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Présences	SALAIRE JOURNALIER	Salaire Total	Primes	Indemnité Logement	Allocations Familiales	Heures Supplémentaires	TOTAL BRUT	Amendes	Cotisation Pension	Total à Payer	Avances	Solde à Payer		
1	Nzalanita																													X	A	X	A	X	3	13	39								39		50	250	
2	Bidwayiki																													A	A	A	A	X	1	"	13								13		20	140	
3	Kanamuhu																													X	X	X	A	X	4	"	52								52		10	50	
4	Bigaruka																													X	X	X	X	X	5	"	65								65		5	20	
5	Mwnyambiki																													X	X	X	X	X	5	"	65								65		2	18	
6	Twarushya																													X	A	X	X	A	3	"	39								39		1	1	
7	Barundiza																													X	X	X	X	A	4	"	52								52			479	
																							Total							6	4	6	4	5	25		325								325				
	Sucateur																																																	
1	Buturo																										X			X	X	A	A		3	14	42								42				
2	Muhumanyi																										X			A	X	X	A		3	"	42								42				
3	Birushya																										X			X	X	X	X		5	"	70								70				
																							Total				3			2	3	2	1		11		154								154 + 325 = 479				

Abréviations : V. = Porteurs du Courrier. - C = Congé. - M = Malade au Camp. R. = Repos. - H = Hôpital P. = Prison. - M. T. = Mauvais travail

MOIS DE .....

IMKI B.I

No Matr.	NOM DU TRAVAILLEUR	Situat. famil Perm	Situat. famil Enf	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Présences	SALAIRE JOURNALIER	Salaire Total	Primes	Indemnite Logement	Allocations Familiales	Heures Supplémentaires	TOTAL BRUT	Amendes	Cotisation Pension	Total à Payer	Avances	Solde à Payer		

Abréviations : V. = Porteurs du Courrier. - C = Congé. - M = Malade au Camp. R. = Repos - H = Hôpital P. = Prison. - M. T. = Mauvais travail

MOIS DE Janvier 1961 — Chant. Poste Ruhengeri — Cant. Kanuma C

IMKI.B.P.271 GOMA

No Matr.	NOM DU TRAVAILLEON	Situat. famil. Fem	Enf	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Présences	SALAIRE JOURNALIER	Salaire Total	Primes	Indemnité Logement	Allocations Familiales	Heures Supplémentaires	TOTAL BRUT	Amendes	Cotisation Pension	Total à Payer	Avances	Solde à Payer		
1	Bitwayiki				A	X	X	A	X			X	X	A	X	X			X	X	X	X	A			X	X	X							14	13	182								182			100	1900
2	Kamanutsi				A	A	X	A	A			A	A	X	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X							12	"	156								156			50	200
3	Bugaruka				A	X	X	X	X			X	A	X	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X							16	"	208								208			10	150
4	Munyarubi				A	X	X	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X							17	"	221								221			10	30
5	Zuramuhya	II			A	X	A	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X							16	"	208								208			5	20
6	Bararindeya				X	X	X	X	X			A	X	X	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X							17	"	221								221			2	16
7	Kiagaghi				A	A	A	X	X	X		X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X		X	X	X							18	"	234								234			1	8
	Total				1	5	5	5	6	1		5	5	6	7	7	1		7	7	7	7	6	1		7	7	7							110		1430								1430				2.172
1	Buturo				X	X	X	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X							18	14	252								252				
2	Muhimanyi				A	X	X	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X							17	"	238								238				
3	Burushyo				X	X	X	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X	X	X			X	X	X							18	"	252								252				
																																			53		742								742				
	Total				2	3	3	3	3			3	3	3	3	3			3	3	3	3	3	-	-	3	3	3																+ 1430				
																																												Total	2.172				

Abréviations : V. = Porteurs du Courrier. - C = Congé. - M = Malade au Camp. R. = Repos. - H = Hôpital P. = Prison. - M. T. = Mauvais travail

MOIS DE .....

Poste Jouvel

IMKI B.P. 71

No Matr.	NOM DU TRAVAILLEUR	Situat. famil Fem	Situat. famil Enf	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Présences	SALAIRE JOURNALIER	Salaire Total	Primes	Indemnité Logement	Allocations Familiales	Heures Supplémentaires	TOTAL BRUT	Amendes	Cotisation Pension	Total à Payer	Avances	Solde à Payer	
					6												9																																

Abréviations : V. = Porteurs du Courrier. - C = Congé. - M = Malade au Camp. R. = Repos. - H = Hôpital P. = Prison. - M. T. = Mauvais travail